

## LA DÉTENTION ANIMALE EN SUISSE

Sorties régulières, systèmes de stabulation respectueux des animaux, fourrage conforme aux exigences des espèces et temps de transport les plus courts possible – les exigences très strictes de la loi suisse sur la protection des animaux et

les nombreux programmes de labels volontaires garantissent de meilleures conditions de détention des animaux en Suisse qu'à l'étranger. Il est donc très important de veiller à acheter de la viande suisse!

### POUR LE BIEN-ÊTRE DE L'ANIMAL

La détention d'animaux de rente proche de la nature et respectueuse des animaux occupe une place importante dans notre pays. La Suisse possède l'une des lois sur la protection des animaux les plus sévères au monde. Les conditions régissant la détention des animaux et la manière de les traiter, mais aussi les exigences en matière de formation et de formation continue des détenteurs d'animaux sont clairement définies dans la loi.



### SRPA

Le programme volontaire «Sorties régulières en plein air» (SRPA) garantit que les animaux puissent régulièrement passer du temps dehors, dans les prairies.



En 2013, **81,3%** des exploitations suisses ont participé au programme SRPA.

### PRESTATIONS ÉCOLOGIQUES REQUISES (PER)

Les prestations écologiques requises définissent les normes pour une agriculture respectueuse de l'environnement en Suisse. La protection du sol, un assolement raisonné et une détention animale conforme aux exigences des espèces en font notamment partie. Seules les exploitations respectant ces normes pourront prétendre aux paiements directs octroyés par la Confédération.

**98%**  
de la surface agricole  
utile de la Suisse est  
gérée selon les PER.

## SYSTÈMES DE STABULATION PARTICULIÈREMENT RESPECTUEUX DES ANIMAUX (SST)



SST est un autre programme volontaire dont profitent de nombreux animaux de rente suisses. Selon les espèces, il garantit par exemple des aires de couchage recouvertes de litière, un accès à la lumière du jour et/ou une aire de repos accessible à toute heure.

En 2013, **50,8%** des animaux de rente suisses ont été détenus conformément aux directives SST.

## TEMPS DE TRANSPORT COURTS

La loi suisse sur les transports d'animaux est la plus sévère au monde et autorise des temps de transport de 8 heures au maximum. En outre, elle impose des exigences claires relatives à la manière de traiter les animaux avant et pendant le transport, aux moyens de transport, à l'espace requis, à la formation du personnel des entreprises de transport, etc. Les abattoirs étant répartis uniformément dans notre pays et situés relativement près des exploitations d'élevage, les temps de transport sont souvent plus courts que ceux prescrits par la loi. En Europe, on autorise selon les espèces des temps de transport pouvant atteindre 24 heures.



Vous trouverez un grand nombre d'autres bonnes raisons de choisir la viande suisse dans notre film d'animation sur [viandesuisse.ch/bonnesraisons](http://viandesuisse.ch/bonnesraisons)

